



**I Histoire, toponymie**

**Anecdotes & biographies**

**I L'instant BD**

Estrassinnet  
de Sylvain Pongi

Page 2

**I Un personnage**

Histoire de deux Lussanaises  
de caractère - 4<sup>ème</sup> partie

Page 6

**I Cahiers d'histoire**

Établissement de  
l'avocat des pauvres, en 1460

Page 12

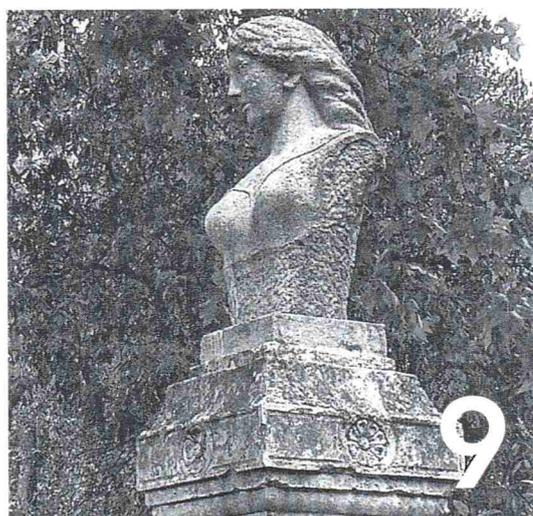
**I Confidences**

À l'ombre des châtaigniers  
Jeanne Couleuvre

Page 14

# LE SOMMAIRE

de la semaine



## SOMMAIRE N° 2298

- 2 - La sélection livre du moment - Estrassinnet
- 4 - Histoire, toponymie, anecdotes & biographies d'Alais
- 6 - Histoire de deux Lussanaises de caractère - 4<sup>ème</sup> partie
- 9 - Alès insolite: Alès n'a pas oublié les Troubadours
- 10 - Nos auteurs, mais qui sont-ils? Jean-Luc Eymery
- 12 - Établissement de l'avocat des pauvres, en 1460
- 14 - Jeanne couleuvre

### Photo couverture:

Mignon petit veau de race Aubrac

Crédits photo: Michel Vincent

### Annonces légales et actus en pages centrales



Fondateur: Lucien André  
Successeur: Michel Vincent  
Directrice de la publication:  
Laurence Leyris-Béraud

Cévennes Magazine  
RCS Nîmes 398 045 930  
Siège social: 31, che. de la Plaine de Larnac  
30560 Saint-Hilaire de Brethmas

Téléphone: 04 66 56 69 56  
E-Mail: [cevennesmagazine@gmail.com](mailto:cevennesmagazine@gmail.com)  
Site: [www.cevennesmagazine.fr](http://www.cevennesmagazine.fr)  
Facebook: Cévennes Magazine  
Instagram: [cevennes\\_magazine](https://www.instagram.com/cevennes_magazine)

Impression:  
IMP'ACT imprimerie  
Tel.: 04 67 02 99 89  
5911 Route du Frouzet  
34380 Saint-Martin de Londres



N° CPPAP 0626 K 80730  
ISSN 0180-6181  
Reproduction des textes et photos interdite  
(loi mars 1957)  
Dépôt légal: jour de parution

**ABONNEZ-VOUS!**

**52 NUMÉROS =  
40 € TTC**

**AU LIEU DE 83 €**



N° 68

par Bernard de Fréminville

de Ber à Bib

## **BERTRAND-LAUZE Abel David (1857)**

Né le 12 avril 1857 à Montpellier (Hérault). Propriétaire viticulteur à Alais. Maire de Lézan, conseiller général. Docteur en médecine à Alais, spécialiste dans le traitement des maladies des yeux. Il s'occupe de sciences psychiques, sur lesquelles il fait paraître différentes études dans les journaux de sciences métaphysiques. Très versé sur les questions agricoles, il a collaboré pendant longtemps au Réveil agricole de Marseille, dont il est un des fondateurs. Ancien président de la Société d'agriculture d'Alais. M. Bertrand-Lauze est représentant du canton de Lédignan au Conseil général et siège à l'extrême gauche. Il fait voter aux familles nécessiteuses une somme de 50 francs par an à partir du quatrième enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de seize ans. Il reçoit en 1891 une médaille de vermeil au concours viticole pour la reconstitution d'un important vignoble.

## **BERTUIT Urbain Louis Eugène (1897-1917)**

Soldat de 1914-1918. Né le 10 novembre 1897 à la Grand'Combe (Gard), fils de Louis Marie Albert et d'Élisabeth Nicole. Chasseur au 64<sup>ème</sup> Bataillon de Chasseurs Alpains, tué à l'ennemi le 2 juin 1917 à Craonne (Aisne) à l'âge de 19 ans. Médaille militaire, Croix de guerre étoile de bronze, citation: Brave chasseur, tombé glorieusement au combat de Craonne en faisant courageusement son devoir. Il figure sur le monument aux morts et sur le Livre d'Or d'Alais.

## **Bestiaux (1858)**

Extraits du règlement sur le marché aux bestiaux de la ville d'Alais, du 28 juin 1858:

« Seront punis d'une amende de onze à quinze francs inclusivement ceux qui auront occasionné la mort ou la blessure des animaux ou bestiaux appartenant à autrui, par l'effet de la divagation des fous ou furieux, ou d'animaux malfaisants ou féroces, ou par la rapidité, ou la mauvaise direction, ou le chargement excessif des voitures, chevaux, bêtes de trait, de charge ou de monture; Ceux qui auront occasionné les mêmes dommages par l'emploi ou l'usage d'armes sans précaution ou avec maladresse, ou par jet de pierres ou d'autres corps durs ».

## **Bestiaux (marché aux)**

1858. Lu dans un rapport du préfet. « Un rapporteur de

*la Commission des objets divers rend compte au Conseil de la demande de la ville d'Alais tendant à obtenir la création d'un nouveau marché pour la vente des bestiaux, fixé au mardi de chaque semaine. Les villes d'Anduze, de Saint-Hippolyte, de Saint-Ambroix et plusieurs autres communes, s'opposent à la création de ce marché qui nuirait essentiellement à leur propre marché. Le Conseil d'arrondissement d'Alais est favorable à la demande.*

*Le Conseil général est appelé à donner son avis. La Commission propose de se prononcer contre la création sollicitée. Un membre prend la parole pour combattre ces conclusions. Un autre membre les appuie. Une discussion s'engage, dans le cours de laquelle M. le Préfet obtient la parole, et donne certaines explications sur l'affaire. La demande est rejetée ».*

## **Bétail (gros)**

Dans sa Statistique du département du Gard, publiée en 1842, M. Hector Rivoire relève qu'il y a 6054 gros bétails dans le département, dont 1423 à Alais.

## **Bétail (prix du)**

En 1420, le Dauphin voulant régler la boucherie Alaisienne établit d'abord le prix du bétail:

- Bœuf de haute graisse, 16 livres,
- de moyenne grosseur, 12 livres,
- petit, 8 livres,
- Vache de haute graisse, 10 livres,
- de moyenne grosseur, 8 livres,
- petite, 6 livres,
- Veau d'un an, 5 livres,
- Veau de lait, 3 livres,
- Mouton bien gras, 30 sous,
- ordinaire, 25 sous,
- petit, 20 sous,
- Brebis et chèvre, 20 sous,
- moyenne, 15 sous,
- petite, 12 sous,
- Porc quintalenc (qui pèse un quintal), 6 livres.

Comme d'habitude, les textes de l'époque ne mentionnent pas le poids des bêtes, sauf pour le porc. Leur poids moyen est moindre que celui des bêtes qu'on tue à notre époque. Un beau mouton pèse à l'égal 40, 45, 50 livres; un bœuf, 500 livres; on parle dans un acte de trois jambons pesant 21 livres.

### **Bêtes (1200)**

Coutume d'Alais, charte de 1200. Article 14. Pour la plus grande liberté de la ville, nous ajoutons que dans Alais et principalement dans les maisons il ne sera fait ni contrainte ni saisie ; et nommément, à l'occasion de chevauchée ou de guerre, les bêtes de qui que ce soit ne pourront être prises dans Alais.

### **Bêtes à laine (1842)**

Dans sa Statistique du département du Gard, publiée en 1842, M. Hector Rivoire relève qu'il y a 508 733 bêtes à laine dans le département, dont 86 933 à Alais.

### **BETTON Clément Hippolyte (1890-1914)**

Soldat de 1914-1918. Né le 24 novembre 1890 à Salindres (Gard), fils d'Henri et de Sarrouy Mathilde, époux de Félix Lydia Maria. Soldat de deuxième classe au 40<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, disparu le 11 août 1914 à Lagarde (Moselle) à l'âge de 23 ans. Inhumé à la Nécropole Nationale de Lagarde, tombe 105. Il figure sur le monument aux morts et sur le Livre d'Or d'Alais, ainsi que sur la plaque commémorative de l'église Saint-Joseph.

### **BEULAIGNE (1585)**

Capitaine huguenot, natif d'Alais. À l'exemple d'un certain nombre de ses coreligionnaires, Beulaigne avait abandonné sa ville natale lorsqu'elle fut tombée au pouvoir des catholiques, et s'était retiré à Montréal.

La province pacifiée, le duc de Montmorency ordonna aux habitants d'Alais de recevoir leurs compatriotes fugitifs et de les rétablir dans leurs biens, en leur déclarant qu'il les prenait sous sa protection spéciale.

Les catholiques feignirent d'obéir ; mais ayant fait entrer secrètement dans la ville un grand nombre de paysans des environs, au lendemain même du retour des protestants, le 28 mars 1585, ils se ruèrent sur ces pauvres gens sans défense, et les massacrèrent tous ; deux de ces malheureux réussirent seuls à se sauver. Le capitaine Beulaigne opposa une vigoureuse résistance aux égorgeurs qui, ne pouvant forcer sa maison, y mirent le feu et le firent périr dans les flammes.

### **BIAUX ou BIOS Noël ou Noé (1663)**

Galérien. Né vers 1663, fils de Jean et Gabrielle Peladan, époux de Jeanne Borguet, berger. Camisard de Générac, écroué le 16 mars 1703. Condamné à Alais pour port d'armes, le 7 juin 1703. Aux rames sur La Réale. Libéré en 1716, mort à Lausanne en 1746.

### **Bibliothèque (472)**

Selon Sidoine Apollinaire, la villa de Tonance Ferréol comportait une très grande bibliothèque, soigneusement rangée en trois grandes divisions.

Et comme selon plusieurs érudits du 19<sup>ème</sup> siècle cette villa se serait trouvée à Prusianus qui serait Brésis, pourquoi boudier notre plaisir à penser que le terroir d'Alais aurait abrité tout ce savoir ?

### **Bibliothèque (1600)**

Après 1600, plus d'un siècle après le début de l'imprimerie, l'usage des livres est encore réservé aux puissants,

aux riches et aux érudits. Mais chez les protestants d'Alais, de tous statuts sociaux, la lecture pieuse est encouragée, beaucoup savent lire et possèdent même quelques ouvrages. En 1627, le testament de Jean Pérot, cordonnier, annonce une bible avec le testament, deux paires psaumes les uns grands et les autres petits, l'histoire de Joseph et celle de Jean de Lauzalle. En 1637, l'inventaire après décès fait chez Paul Amadou, chaudronnier, relève que dans la salle a été trouvé un livre appelé bible où sont le vieux et le nouveau Testament et un vieux livre daremathique.

### **Bibliothèque d'Alais (1811)**

Dans sa Notice sur la Bibliothèque, rédigée en 1858, le marquis d'Hombres, bibliothécaire, écrit : « M. l'abbé Taisson eut le premier la pensée de créer une bibliothèque publique à Alais. Il écrivit de Paris, le 5 avril 1811, au Conseil municipal pour lui faire part de ses généreuses intentions et lui annoncer un envoi de onze caisses de livres qui devaient constituer le premier fonds. Aussitôt on se mit en mesure de se pourvoir de l'autorisation officielle, et un décret impérial du 30 septembre 1811 approuva la fondation de la bibliothèque. M. Taisson s'était engagé à augmenter ses envois, et il ne cessa, en effet, depuis 1812 jusqu'en mars 1814, d'adresser à la ville de nouvelles expéditions de livres. Le nombre des volumes, dont il avait fait don à cette époque, se portait déjà à 3263. Une salle de l'Hôtel de Ville avait été destinée à recevoir ces richesses dès le mois de septembre 1812. Une première allocation au budget communal est accordée en 1813 ; cependant la bibliothèque ne fut ouverte que le 3 octobre 1816. Une délibération du Conseil municipal avait, quelques jours auparavant, adopté un règlement le 30 septembre 1816. Le fonds primitif, remarquable par la beauté de quelques éditions de classiques, n'a cessé depuis de s'accroître, soit par la munificence du Gouvernement, soit par des acquisitions facilitées par les allocations annuelles du budget communal.

Le premier local étant devenu insuffisant, cette précieuse collection a été installée, en 1841, dans une plus vaste salle de l'Hôtel de Ville, au premier étage, dans des armoires vitrées. Le buste du généreux fondateur, M. Taisson, curé d'Alais, est placé au milieu de la bibliothèque, avec une inscription commémorative.

Aujourd'hui la bibliothèque, divisée en cinq sections, Religion, Sciences et Arts, Belles-Lettres, Histoire et Agriculture, et exactement cataloguée, forme un ensemble d'environ 5000 volumes. En 1841, M. Charles Des Hours de Mandajors, capitaine d'état-major, avait légué en mourant une collection d'antiquités grecques et égyptiennes à sa ville natale. Sa famille s'empressa de remplir le dernier vœu d'un enfant de la cité Alaisienne : la ville l'accueillit avec reconnaissance, et un médaillon a été placé dans la bibliothèque pour renfermer ce patriotique souvenir. Quelques autres objets d'histoire naturelle ont depuis augmenté cette collection ».

À suivre...

"Extraits du Dictionnaire encyclopédique d'Alais, en 3 tomes, par Bernard de Fréminville, Éditions Peletine."

# HISTOIRE DE DEUX LUSSANAISES DE CARACTÈRE

4<sup>ème</sup> partie

Par Michel Raulet

« Jean LENAIN chevalier baron d'Asfeld, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice police en la province de Languedoc.

Vu l'article 4 de la déclaration du Roy du 16 mai 1724 portant défenses à tous ses sujets N.C. d'envoyer élever leurs enfants hors du royaume à moins qu'ils n'en aient obtenu la permission de sa Majesté, à peine en cas de contravention d'une amende qui sera réglée à proportion des biens et facultés des pères et mères des dits enfants et qui néanmoins ne pourront être moindre que de la somme de six mille Livres, laquelle sera continuée pour chaque année que lesdits enfants y demeureront en pays étranger au préjudice des dites, ensemble les ordres du Roy, avons adressés par M. le comte de St FLORENTIN le 5 octobre dernier et enquête sommaire faite en conséquence de nos ordres par le sieur CHAMBON, notre subdélégué à Uzès, le 4 du présent mois par laquelle il contait que ledit Estienne GIDE religieux facturier du lieu de Lussan a envoyé Anne GIDE sa fille à Berlin sans aucune permission.

Nous, pour la contravention commise par le dit GIDE aux susdites dispenses, l'avons en conformité des ordres du Roy, avons adressé, condamné et condamnons en six mille livres d'amende payable entre les mains du Sr de LARROC receveur général des amendes prononcées contre les N.C. de cette province, huitaine après la signification de la présente ordonnance. À quoi faire le dit GIDE sera contraint par établissement de garnison d'un cavalier de la maréchaussée à raison de quatre Livres par jour, ordonnons qu'il sera tenu de représenter ladite GIDE par devant ledit Sr CHAMBON notre subdélégué dans trois mois pour tout délai, sous peine de pareille amende et de plus grande peine s'il y échoit.

Enjoignons au dit Sr CHAMBON de tenir la main à l'exemption de la présente ordonnance, laquelle sera lue publiée et affichée partout où besoin sera.

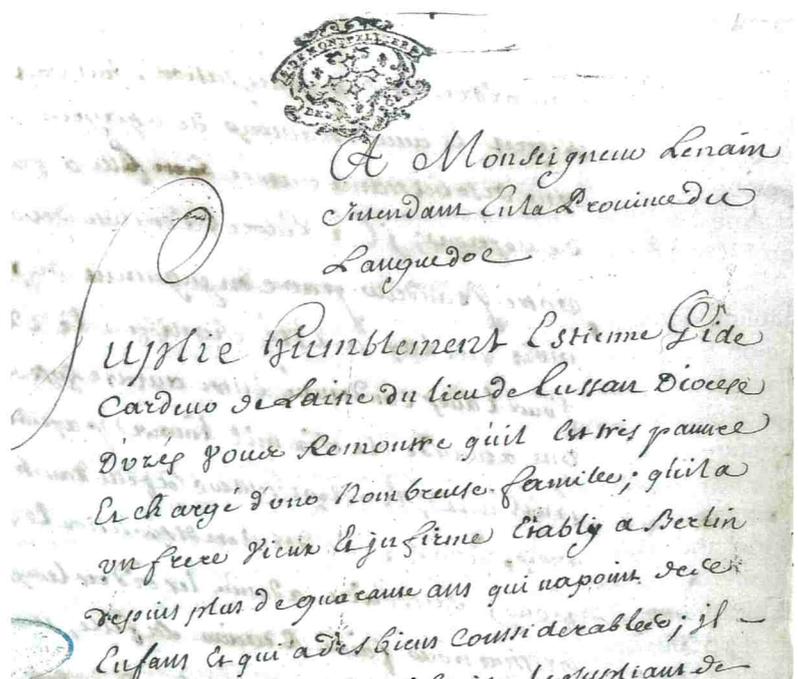
Fait à Montpellier,  
le sixième décembre 1745. »  
L'ordonnance est signifiée à Estienne Gide et

le 24 décembre, Chambon transmet à son supérieur une supplique de l'intéressé pour avis :

« À Monseigneur LENAIN Intendant en la province du Languedoc.

Supplie humblement Estienne GIDE cardeur de laine du lieu de Lussan diocèse d'Uzès, vous remontre qu'il est très pauvre et chargé d'une nombreuse famille, qu'il a un frère vieux et infirme établi à Berlin depuis plus de quarante ans qui n'a point d'enfant et qui a des biens considérables; il y a long temps qu'il sollicite le suppliant de lui en envoyer un des siens à quoi il n'a jamais voulu consentir. Mais Anne GIDE sa fille aînée, vivement sollicitée par son oncle de venir auprès de lui et voyant l'opposition du suppliant, qu'elle fit ce voyage, prit le temps qu'il était absent pour quitter la maison et aller à Berlin joindre cet oncle, et quoi qu'en cela le suppliant ne soit dans aucun tort puisque ladite Anne GIDE sa fille a quitté sa maison sans son ordre et sa participation, qu'il voit avec regret et avec beaucoup de chagrin que par une

Photo 14: Supplique de clémence d'Étienne Gide



désobéissance outrée cette fille a fait ce voyage. Il a encore la douleur de voir que votre grandeur par son jugement du 17<sup>e</sup> du mois qui lui a été signifié le 22 suivant, vous l'avez condamné entre autres choses en une amende de six mille Livres payable dans huitaine, et à présenter sa fille dans trois mois, quand à cette dernière disposition le suppliant pour y satisfaire a donné les ordres les plus pressants pour faire revenir sa fille, mais quand à l'amende, il doit être de votre justice et de votre charité de l'en décharger à quoi vous ne ferez Monseigneur aucune difficulté s'il vous plaît de considérer que ladite Anne GIDE est allée à Berlin sans son ordre et sa participation, que cette fille n'a pas même eu en vue de vouloir désobéir aux ordres du Roy mais bien de se procurer quelques biens de son oncle voyant le suppliant son père hors d'état de lui donner aucun secours, 3<sup>e</sup> qu'il est hors d'état de payer cette amende, étant comme il l'a déjà observé extrêmement pauvre, et enfin parce qu'il se donne tous les soins possibles pour faire revenir sa fille sous les ordres et l'obéissance de sa majesté, dans ces circonstances il a recours à votre grandeur. À ces causes vu la copie de votre jugement dudit jour 17 octobre il vous plaira Monseigneur de vos grâces décharger le suppliant de l'amende contre luy prononcée et en cas de difficulté ordonner qu'il sera sursis à l'exemption dudit jugement pour le paiement de ladite amende pendant trois mois dans lequel délai il fera revenir sa fille, conformément au dit jugement pour être ensuite prononcé par votre grandeur sur la décharge de ladite amende et faire justice. »

Évidemment, Estienne n'a pas sué sang et eau et rongé sa plume pour pondre sa supplique. Il aura sûrement fait appel à un homme de Loi et il va aussi activer son réseau de soutien

parmi les prieurs catholiques puisque il est un Nouveau Converti :

« Nous soussignés, prieur, vicaire, juge, consuls et principaux habitants du lieu de Lussan : Certifions à tous qui appartiendra que les biens d'Estienne GIDE cardeur de laine audit Lussan constituent en la moitié d'une maison ou il habite, en trois petits cantons de terre, 1 vigne et un petit pré de la contenance d'une émine le tout pouvant être de valeur d'environ 450 L certifions aussi que le dit GIDE fait carder et peigner une petite quantité de laine pour les fabricants en bas, qu'il vend ensuite à Nismes ou à Uzès au moyen de quoi il fait subsister sa famille composée d'une femme et de sept enfants. Certifions de plus que divers prieurs de Lussan à la personne desquels il a toujours été attaché lui ont donné en

Photo 15: Pétition de soutien à Étienne Gide

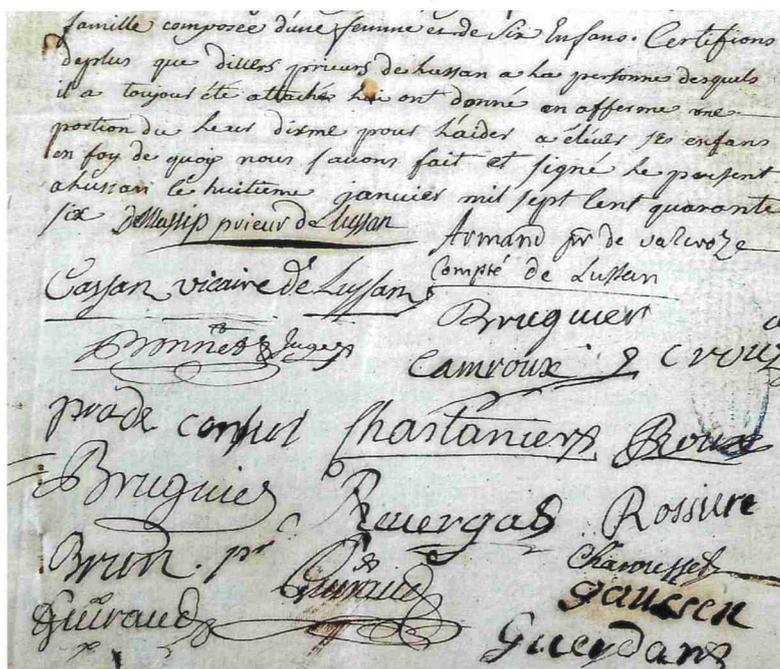


Photo 16: Les métiers de la laine, le délainage



afferme une portion de leur dîme pour l'aider à élever ses enfants en foi de quoi nous l'avons fait et signé le présent à Lussan le huitième janvier 1746.

DEMASSIP prieur de Lussan, ARMAND prieur de Valcroze comté de Lussan, CASSAN vicaire de Lussan BRUGUIER, BONNET juge CAMROUX CROUZET, PRADE consul CHASTANIER ROUX, BRUGUIER REVERGAT ROSSIERE BRUN GUIRAUD GAUSSEN GUIRAUD GUEIDAN »

Un an après, le 12 septembre 1746, Le Nain s'inquiète de savoir si ses ordres ont été bien exécutés et Chambon lui répond :

« Dans les différents avertissements que j'ai donné à ce particulier pour

le presser de sa fille, je me suis toujours assuré qu'il n'y avait pas de sa faute dans le retardement - que la difficulté des chemins en un temps de guerre et le danger d'exposer une jeune fille dans un voyage de long cours avaient arrêté l'exécution de sa volonté; mais qu'avant la fin du mois d'octobre elle serait rendue chez lui et qu'il ne manquerait pas de me la présenter. C'est sur ces raisons Monseigneur que j'aurais de vous rendre compte de cette affaire.

CHAMBON »

Effectivement Estienne fait tout son possible pour faire revenir Anne qui ne l'entend pas de cette oreille comme l'exprime à sa manière Théophile Gide depuis Berlin :

« A Monsieur Estienne GIDE manufacturier a Lussan par Uzès - à Uzès franco wesel en Languedoc - Mon très cher frère, Je viens de recevoir une lettre d'Uzès du mois d'octobre dernier mais je doute quelle soit de vous par ce que ce n'est pas écrit du caractère de mon neveu, votre fils et la signature paraît d'une autre main que la sienne et tel en autant de lettres. Estienne GIDE vous me dites m'avoir écrit il y a deux mois au sujet de votre fille pour la faire revenir chez vous et par la présente vous voulez savoir le sujet de son retardement, si elle est malade ou si les guerres l'ont empêché. Pour malade elle ne l'est pas. Grâce à Dieu, elle se porte bien, par rapport à la guerre, où le bruit de guerre répandu dans ces pays de tous côtés, une fille prudente qui a de la sagesse comme elle n'oserait s'exposer à un si long voyage à moins de rencontrer une occasion favorable ce qui est fort difficile pour ne pas dire impossible dans le temps présent.

D'ailleurs quand je lui dirai de s'en aller, je suis en droit de la faire quitter de chez moi et lui ordonner autant que je le puis de retourner chez vous, mais comme je n'ai pas un droit absolu de la faire parvenir jusque chez vous si

elle ne veut pas. Elle a de l'âge que les enfants peuvent chercher ce qui leur convient le mieux pour leur établissement selon leur inclination.

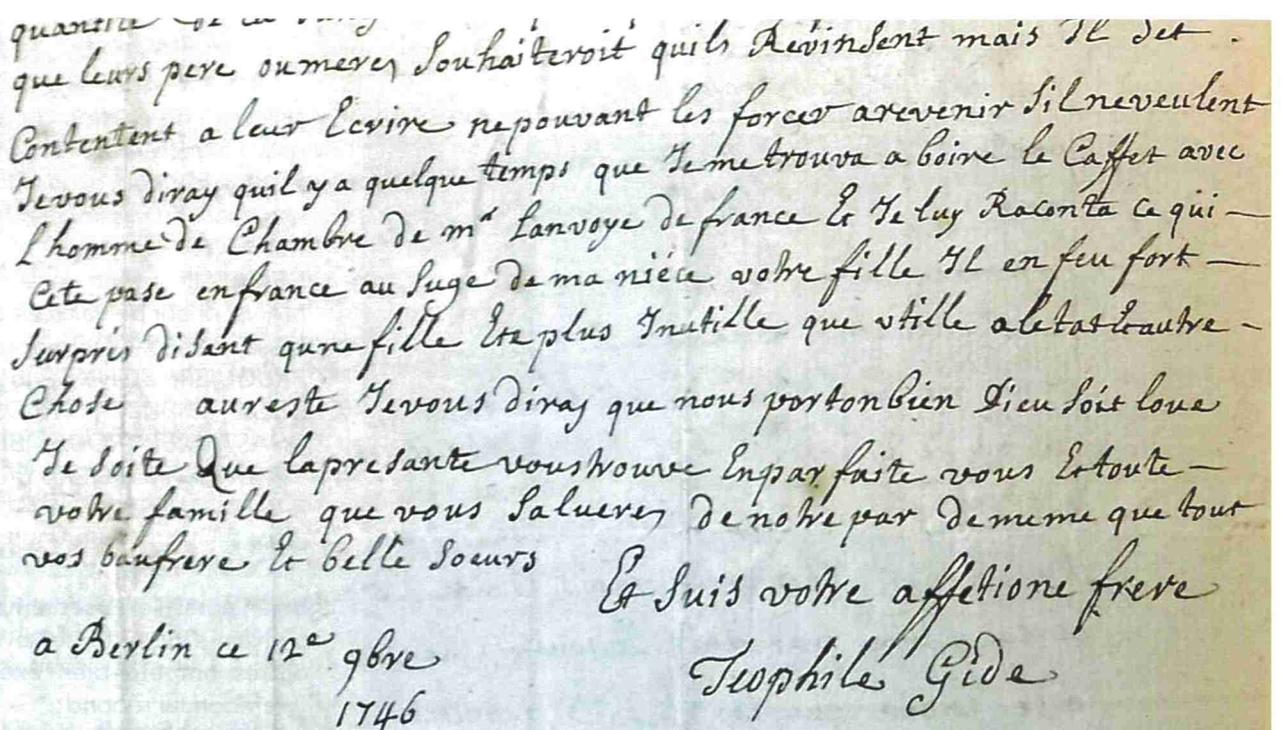
D'ailleurs l'espérance qu'elle avait conçue en sortant de France, savoir ma succession, voyant que son frère s'en était retourné peut bien être encore là même, puisque je tire chaque jour sur ma fin et qu'elle espère de l'avoir quand il plaira à Dieu me retirer de ce monde n'ayant pas de plus proche qu'elle. Elle fera ce qu'elle voudra, mais je ne me dépouillerai pas d'un bien que la providence m'a accordé avant le temps, puisque j'en ai besoin à l'âge avancé où je suis.

Voilà ce que je puis vous en dire, elle fera ce qu'elle voudra, étant âgée et sa maîtresse et je ne saurai lui rien prescrire si elle ne veut. Je suis bien surpris que l'on voudrait en France que des pères produiraient des enfants qui les ont quittés malgré eux et sans leur (aveu) pour chercher leurs mieux ou par caprice. Nous avons quantité de la jeunesse de ce pays qui sont en France et autre pays que leurs pères ou mères souhaiteraient qu'ils revinssent, mais ils se contentent de leur écrire ne pouvant les forcer à revenir s'ils ne veulent. Je vous dirai qu'il y a quelque temps que je me trouvais à boire le café avec l'homme de chambre de M. Lanvoye de France, et je luy raconte ce qui se passe en France au sujet de ma nièce votre fille. Il en fut fort surpris, disant qu'une fille est plus inutile qu'utile à l'État et autre chose, au reste je vous dirai que nous nous portons bien, Dieu soit loué, je souhaite que la présente vous trouve en parfaite santé, vous et toute votre famille que vous saluerez de notre part de même que tous vos beaux frères et belles sœurs.

Et suis votre affectionné frère Théophile GIDE A Berlin ce 12 novembre 1746 »

À suivre...

Photo 17: Lettre de Théophile Gide



qu'on ne s'en souviendrait  
que leurs père ou mère souhaiteroit qu'ils revinssent mais il est  
Contentent a leur écrire ne pouvant les forcer a revenir si il ne veulent  
Je vous diray qu'il y a quelque temps que je me trouva a boire le Caffé avec  
L'homme de Chambre de m<sup>r</sup> Lanvoye de France et il luy Raconta ce qui  
se passe en France au sujet de ma nièce votre fille et en feu fort  
surpris disant qu'une fille est plus inutile que utile a l'estat et autre  
chose au reste Je vous diray que nous portons bien Dieu soit loué  
Je soite que la présente vous trouve en parfaite santé vous et toute  
votre famille que vous saluerez de notre part de même que tout  
vos beaux frères et belle sœurs  
Et suis votre affectionné frère  
Théophile Gide  
a Berlin ce 12<sup>e</sup> 9bre  
1746

## ALÈS INSOLITE

Extraits des rubriques d'Alain André

Poètes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles

# ALÈS N'A PAS OUBLIÉ LES TROUBADOURS

Pourtant chacun des siens nous a laissé un seul poème

Le pays d'Alès revendique deux femmes troubadours : Clara d'Anduze et Azalaïs de Porcairargues (aujourd'hui un hameau de la commune des Salles-du-Gardon) et un homme : Pierre de Barjac. C'est au XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> que fleurit cette belle période de la littérature d'oc, qui s'éteignit à la suite de la croisade contre les Albigeois.

Alès rappelle ce passé par le choix de noms de rues dans un quartier récent de l'est de la commune, au-delà de l'église Saint-Étienne d'Alensac.

On y a créé, en effet, une place des Troubadours, une rue Bernard de Ventadour, une rue Clara d'Anduze.

Si Clara est restée si vivante dans notre mémoire, c'est sans doute parce qu'elle est un personnage particulièrement significatif de cette époque. On pense en effet qu'elle était fille de Pierre Bermond, de la grande lignée des Anduze, seigneurs de Sauve, Anduze et Alès et que sa mère était Constance, fille du comte de Toulouse Raymond VI. Elle vécut la dernière période de la prospérité et du pouvoir de sa famille, période qui s'acheva par la confiscation de ses biens en 1243 au profit de la couronne de France.

Il n'était pas rare qu'un troubadour soit un gentilhomme, voire un prince, tel Guilhem de Poitiers. Et la « dame » avait toute sa place dans la noblesse occitane, en poésie autant qu'en politique.

De Clara d'Anduze, comme des deux autres troubadours issus du pays d'Alès, un seul texte est parvenu jusqu'à nous, sous la forme d'un seul manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale. Il s'agit, bien sûr, d'un poème d'amour, plein de tristesse et

Les Anduze  
étaient  
seigneurs  
d'Alès

de colère aussi, contre les gens qui ont éloigné d'elle son amant.

Le socle de la statue érigée dans le parc des Cordeliers à Anduze, en mémoire de la *trobairitz*, porte les premiers mots de ce poème, qui peuvent se traduire ainsi :

« En grand trouble et en grand souci ils ont mis mon cœur, et en grand égarement, les médisants... »

L'objet de l'amour de Clara, pense-t-on, était un troubadour quercynois, Uc de Sant Circ.

Rubrique parue dans l'édition cévenole de Midi Libre le dimanche 18 juillet 1999.



Le buste érigé en mémoire de Clara d'Anduze.

Photo A. A.

## NOS AUTEURS

*Mais qui sont-ils ?*

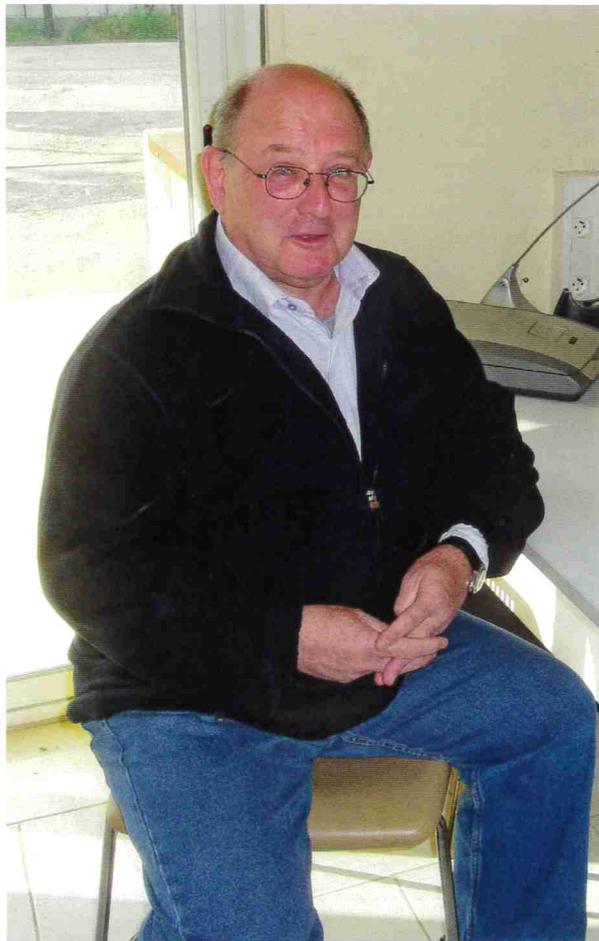
# JEAN-LUC EYMERY

Ancien élève de l'école Fléchier, j'en ai gardé la discipline, mais la fureur de vivre, l'aventure et la liberté, m'ont fait escalader le mur et fuir pour échapper à l'endoctrinement des frères, un regret pourtant: j'avais de bonnes notes. Commençaient alors une vie active: usine d'électrochimie, cadastre d'Alès, commerce; finalement c'est avec mes semblables que j'ai le plus appris.

Due au hasard, première relation avec Cévennes Magazine au tout début des années 1970; publiée depuis 1966 mon grand-père lisait cette revue, quelques anciens numéros dorment dans des tiroirs et se réveillent au besoin.

Alors employé au supermarché de la rue de la République à Alès, était-ce à l'occasion d'une quinzaine commerciale? Le magasin sponsorisait une course cycliste amateur, course organisée par Lucien André, (peut-être un prélude à l'Étoile de Bessèges), le départ était fixé devant les bureaux et l'imprimerie de Cévennes Magazine, au 59 Grand-Rue Jean Moulin, le circuit empruntait des petites routes au bas des Cévennes, dont le col de Trélis, la course s'achevait aux Fumades; au volant de la voiture-balai je lançais des prospectus et ramassais les traîneurs qui abandonnaient leur monture mécanique.

**Temps libre:** balades à cheval en Ardèche, spéléologie, littérature, patrimoine et histoire... C'était le temps où je



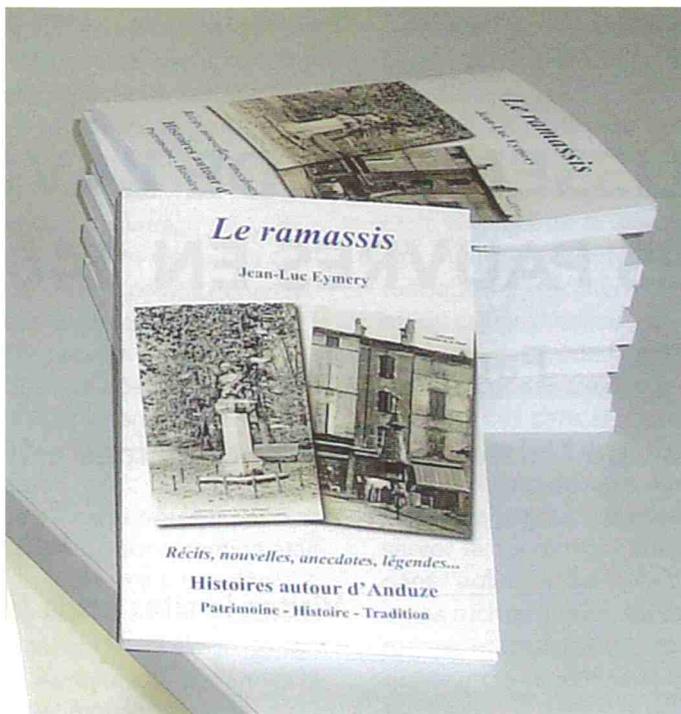
lisais Hugo, les grandes figures des mythologies, l'histoire du monde, en autodidacte la philosophie, le temps où je préparais une thèse... de mon grand-père j'ai hérité cette passion pour la lecture, le besoin de savoir et d'apprendre. Auprès d'associations: ARHCV. Association de Recherche et d'Histoire Canton de Villefort; ARAH. Association de Recherche, Archéologie et Histoire... et d'institutions: stages de formation INRAP, cours et chantiers de fouilles, travaux de déblaiements, participation travaux d'études sur le tourisme, séminaire IFOREP.

Nouvel hasard en relation avec Cévennes Magazine. Après une formation accélérée et des diplômes d'État dans la poche, c'est à Quissac que je rencontrais Monsieur Bresson, mon patron. Pour se présenter en politique comme candidat aux élections législatives de

1974 il avait besoin d'un support, il fut directeur de la revue et Lucien André son fondateur, rédacteur en chef; on peut y lire la publicité pour la manade des ERBE à la Calmette, lire RB initiales de la famille Bresson, à savoir: René, Robert, Rémy, Régine... tous médecins. Quelque temps plus tard, Madame Marie-Catherine Bresson, épouse du docteur, mit fin à la collaboration avec la revue. Le besoin d'air se faisait sentir, les jours de repos et de vacances c'est sac au dos et appareil photo en bandoulière que j'arpentais le Sud de la France: Gard, Lo-

zère, Ardèche en particulier, m'enhardissant sans en franchir les sommets: les Pyrénées, les Alpes. C'est encore par hasard que je rencontrais Michel Vincent aux archives municipales. Alésien de naissance, bien sûr je le connaissais du temps du cinéma « pinki » mais j'ignorais qu'il avait pris la relève de Lucien André décédé en septembre 2000.

Jusqu'ici je partageais mes écrits avec des associations; Après avoir lu, deux, trois feuillets manuscrits, Michel décida de les publier dans la revue.



Et voilà comment Cévennes Magazine est entré dans ma vie avec un premier article sur Saint-Germain de Montaigu, n° 1152 du 10 août 2002.

À Anduze mon lieu de résidence, une place vacante se trouvait à l'office de tourisme alors géré en association. Adhérent, titulaire du BAFA, improvisé guide bénévole dans le seul but de réveiller la ville qui dormait 8 mois sur 12, j'ai lâché Victor Hugo pour Jean-Pierre Chabrol, les figures des mythologies pour celles d'Anduze, (Clara, les Bermond, Rohan, les pasteurs...) l'histoire du monde pour l'histoire du Languedoc, la philo pour la littérature médiévale, les traditions, les contes et les légendes. La retraite venue, toujours en amateur et en bénévole, avec la fréquentation d'associations, je me suis lancé dans des diaporamas, des conférences, dans la rédaction et la publication d'ouvrages, et la participation à des manifestations culturelles.

Des querelles politiques intestines m'ont fait regagner la capitale cévenole. Monsieur Bernard de Fréminville qui ouvrit une librairie à Anduze était bien placé pour prendre la relève avec compétence et succès.

Toujours amateur et bénévole, les recherches et les pérégrinations continuent à mon rythme, et les relations amicales avec plusieurs institutions culturelles et associations. Mes remerciements vont à Cévennes Magazine qui œuvre pour le patrimoine et garde l'esprit Cévennes de Lucien et Michel, et à vous, compagnons d'écriture, dont je prends plaisir à lire les chroniques.

#### Principales réalisations.

2002 : Participation: Cercle du Livre à Boisset Gaujac. Premières chroniques dans Cévennes Magazine, avant diffusion pour Saint-Germain, visite des lieux avec la

DRAC; pour Canal des Moulins, visite des lieux avec le GARA.

2003 : Parution: « Chemins de traverse en Anduzenque », signature Maison de la Presse Anduze.

2004 : Fréquentation assidue du « Bourilhou » et de l'ASPAGH de Pierre Valette, au Vigan.

2005 : Participation à l'anniversaire des 100 ans de la ligne de chemin de fer Anduze/Saint-Jean-du-Gard, au livre « La Pierre Bleue et le Chemin de Fer » de Mirielle Giraud. Expo Photos.

Journées du Patrimoine à Sauve, 250<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance du

fabuliste Florian, avec Pierre Albert Clément.

2006 : Diaporamas sur Anduze association « Lou Pourtal ».

2007 : Recherches archéologiques et communications revues spécialisées.

2008 : Adhérent Office de Tourisme d'Anduze, participation: Journées Portes Ouvertes.

Premier festival « Artistes en Cévennes ». Conférences et diaporamas sur Anduze/Alès: écoles, associations campings... Visites guidées à Anduze: locaux, associations, touristes... Journées du Patrimoine avec Pierre Albert Clément.

2009 : Préparation DVD « Petit Patrimoine Anduze et alentours » Réalisation Edmond Zimmerman.

Journées du Patrimoine: « Cévennes terre de refuge » avec Alain Gas, Office de Tourisme de Vézénobres.

2010 : Anniversaire des « 400 ans du Vase d'Anduze », idée d'une foire aux poteries invendues.

Projets réalisés avec réussite par la municipalité d'Anduze. Midi Libre du 27 juillet 2010.

Journées du Patrimoine: conférence sur Jean Cavalier et les camisards au Mas de Cauvy.

Parution: « Le Ramassis » signature Tabac Presse de l'Église. Maison de la Presse Alès.

Participation: Bourse numismatique d'Anduze.

2011 : Création d'un circuit de l'eau sur Anduze. Passage Antenne Radio Interval.

Mise à jour: Cave à vin du XIII<sup>ème</sup>/XIV<sup>ème</sup> siècle, sous-sol d'une propriété privée quartier historique d'Anduze. Midi Libre 8 mars 2011.

Journées du Patrimoine projection DVD « Anduze mes Amours ». Réalisation E. Zimmerman.

De mémoire de chroni... cœur.  
Eymery.

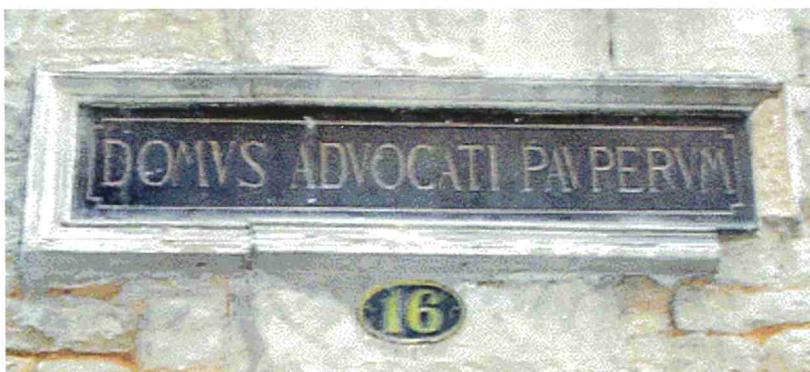
## ÉTABLISSEMENT DE L'AVOCAT DES PAUVRES EN 1460.

Par Léon Ménard,

Extrait de "Histoire de la ville de Nîmes", 1760.

Relevé par Georges Mathon

Visitez le site : <http://www.nemausensis.com>



Ci-dessus : Maison de l'Avocat des Pauvres - 16, rue Fresque - Nîmes, 2002  
Ci-dessous : Maison de l'Avocat des pauvres 2003. Où est passée la plaque ?



Il manquait dans les tribunaux de justice à Nîmes un défenseur pour les pauvres. Le louable dessein d'y en établir un fut formé et exécuté par un habitant de cette ville nommé Louis Raoul, bachelier ès-lois, établissement d'autant plus important qu'il tend à tirer de la misère même les parties que la pauvreté met hors d'état de fournir aux frais d'un procès, et qu'il leur donne les moyens de réclamer leurs droits en justice.

Ce charitable citoyen institua pour cela un défenseur, auquel il donna le titre d'avocat des pauvres, et dont il voulut que le ministère leur fût à perpétuité particulièrement

consacré. Voici de quelle manière et sous quelles conditions :

Par son testament du 25 de février de l'an 1459 (1460) il substitua ses biens aux pauvres, soit veuves, soit pupilles et orphelins, qui auraient besoin d'un défenseur pour poursuivre leurs procès dans les cours et tribunaux de Nîmes. Il fit d'abord lui-même la première nomination de cet avocat, et son choix tomba sur Jean Auban, bachelier en droit.

Quant à ceux qui devaient remplir cet office après lui, il en attribua l'élection aux officiers royaux, soit de la sénéchaussée, soit de la cour royale ordinaire de Nîmes, et aux avocats de ces deux cours, et alternativement, aux consuls et aux conseillers de villes, il les chargea les uns et les autres de faire serment, avant qu'ils procédassent à la nomination, d'élire un sujet capable et propre à se bien acquitter de ces fonctions.

Il obligea cet avocat des pauvres de promettre par serment, après son élection, qu'il exercerait son office avec fidélité et droiture, et qu'il se rendrait de facile accès à tous les pauvres qui pourraient avoir besoin de son

ministère, de faire effectuer un inventaire exact de ses biens, avant que d'en prendre possession, et d'en remettre, un mois après, une copie collationnée dans les archives de l'hôtel de ville, de ne jamais exiger de salaire des pauvres dont il prendrait la défense en justice, d'entretenir avec soin la maison et les fonds dépendants de cette fondation et d'en payer exactement les charges et les tailles ordinaires et extraordinaires, de faire dire tous les ans un service dans l'église cathédrale de Nîmes, pour lui et pour ses parents, amis et bienfaiteurs, à pareil jour ou dans le même mois de sa mort, et de donner

pour cela vingt sols Tournois aux chanoines, de visiter deux fois la semaine les prisonniers, de s'informer du sujet de leur détention, de solliciter leur élargissement et d'intercéder pour eux auprès des officiers royaux ou auprès des parties qui les détenaient dans les prisons, de défendre avec zèle en justice les causes de la communauté et des habitants de Bernis, près de Nîmes, qui était le lieu de sa naissance, de faire placer sur la porte d'entrée de sa maison une pierre, où seraient écrits ces mots :

*DOMVS ADVOCATI PAVPERVM*

maison de l'avocat des pauvres,

de faire sa demeure dans cette maison, et au cas qu'il voulut habiter ailleurs, il déclara qu'il le privait de cet office et prétendait qu'on en pourvut un autre.

Il défendit de plus le transport hors de sa maison et l'aliénation du bureau, du banc et des tablettes pour ses livres et pour ses papiers, qui étaient dans son cabinet, et ordonna que tout cela y demeurerait à perpétuité pour l'usage de l'avocat des pauvres.

Quant à ses livres, il déclara que s'il ne se trouvait pas à sa mort assez d'argent pour payer ses legs, son intention était qu'ils fussent vendus, et que le prix servit à y suppléer.

Ce pieux habitant fit en même temps des dispositions particulières en faveur des églises, qui font l'éloge de son zèle pour le salut de son âme. Après avoir déclaré qu'il voulait être enterré dans le cimetière de l'église cathédrale, il ordonna qu'on dise des services dans cette église, soit le jour de son enterrement soit au bout de la neuvaïne soit à la fin de l'année de sa mort.

Il supplia les chanoines de l'admettre parmi eux, de le revêtir de leur habit après sa mort et de l'associer à leurs prières. Il leur légua pour cela sept livres dix sols Tournois, qui devaient être distribués entre eux. Il ordonna qu'on plaçât un cierge de demi-livre, à chaque côté du crucifix, qui était devant le treillis du maître-autel de la cathédrale, et qu'on allumât ces deux cierges à perpétuité aux premières et aux secondes vêpres et à la grand-messe, aux fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Épiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Trinité, du Saint-Sacrement, de la transfiguration de Notre-Seigneur et de la Toussaint, aux six fêtes de la Vierge, savoir, de la Purification, de l'Annonciation, de

l'Assomption, de la Nativité, de la Conception et de la Présentation, à celles de la nativité de saint Jean-Baptiste, de saint Michel-Archange, et de la consécration de l'église cathédrale, et de plus, aux matines de celles de Noël, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et du Saint-Sacrement, qui se disaient ces jours-là avec tout le peuple.

Il voulut au reste que ces deux cierges fussent faits de cire commune, parce qu'elle durait davantage et qu'elle coûtait moins, mais il déclara qu'il voulait qu'en l'honneur de la virginité de la mère de Dieu, ils fussent couverts de cire blanche aux fêtes de la Vierge. Il donna pour cette fondation particulière, trente sols Tournois, qu'il voulut qu'on assignât en cens et en redevances féodales, et établit le sacristain de la cathédrale pour l'exécuter, à qui il légua pour ses peines les lods et ventes des fonds sur lesquels ces cens seraient assignés.

Il ajouta qu'au cas que le sacristain refusât d'accepter cette charge, ou qu'il négligeât de l'exécuter, il voulait que le legs passât aux consuls de Nîmes pour faire observer la fondation. Il légua au luminaire de la Vierge dans l'église de Saint-André de Bernis, toutes les abeilles et les ruches à miel qui étaient dans son jardin, à Bernis même, et chargea de les entretenir et d'en avoir soin le quêteur de ce luminaire ou telle autre personne que les syndics ou consuls de ce lieu voudraient préposer pour cela.

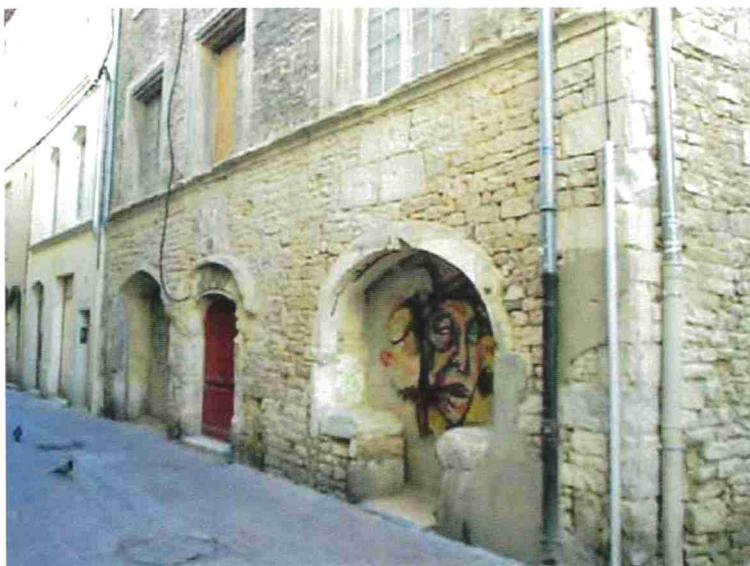
Ce testament était clos et scellé. Il fut revêtu de toutes les formalités que prescrit le droit romain pour ces sortes d'actes, connus aussi sous le titre de testaments solennels. Le testateur en fit deux originaux, dont il voulut que l'un fût déposé dans les archives de la trésorerie royale de Nîmes, et l'autre dans celles de l'hôtel de ville jusqu'à ce qu'on en fit l'ouverture et publication solennelle en justice. Il les représenta le jour même, enveloppés et cousus dans un carré de papier à sept témoins qui en signèrent la suscription et la scellèrent chacun d'un sceau.

Ces témoins étaient Étienne Valette, docteur ès-lois, avocat du roi de la sénéchaussée, Pierre Quotin, grenetier du grenier à sel de Nîmes, et garde des archives de la trésorerie royale de cette ville, Mathieu le Maire, bachelier en médecine et Jean Bonin, notaire, tous deux consuls cette année-là, Poldo d'Albenas, docteur ès-lois, et Pierre Brueis, notaire.

De plus, Louis Raoul voulant prévenir les inconvénients qui pouvaient arriver à l'occasion des formalités de ce testament, fit faire ce jour-là aussi la reconnaissance des signatures et des cachets que chaque témoin de Charles y avait mis, ce qui se fit en présence et de l'autorité de Rollot, viguier de Nîmes

Cet officier ordonna en même temps que l'un de ces deux originaux, serait déposé dans les archives de la trésorerie royale, et l'autre dans celles de l'hôtel de ville, conformément à la volonté du testateur.

Cette remise fut ensuite faite le 27 de septembre de l'an 1460, dans les premières de ces archives par Pierre Quotin, qui en était garde, en présence de Louis Astoaud, lieutenant du sénéchal, et le lendemain, dans les dernières archives par Louis Raoul lui-même.



# JEANNE COULEUVRE

Par Jacky Dupont

On dit que, vers la fin de sa vie, dans la solitude de sa chambre, les soirs de pluie, elle avait pour coutume de lever la main vers sa tempe droite, et, tout près du sourcil, d'effleurer sa peau avec la délicatesse de quelqu'un qui tâterait un tissu de vieille soie ou un missel parcheminé. Là, elle sentait battre sa couleuvre.

C'était un geste instinctif qui la transportait dans le passé où, pour elle, qui jouissait encore d'un corps flatteur et d'un regard provocant, tout avait une signification voluptueuse et charnelle.

Elle était née avec un angiome sur la tempe droite en forme de serpent, tout près de l'œil. Symptôme récurrent de ses pulsions sexuelles, cette étrange marque d'un rose clair prenait vie quand elle s'abandonnait dans des attitudes lascives.

Les Cévenols la surnommèrent : Jeanne Couleuvre.

Sa mère avait attribué cet angiome au fait qu'elle avait eu de violents rêves érotiques pendant sa grossesse. La grand-mère paternelle, en revanche, pensait que sa bru avait dû écraser, avant la naissance, quelque bestiole étrange, salamandre, crapaud ou serpent, en se prome-

nant sur les bords du Gardon. Cette excentricité de la nature avait fait d'elle une élue parmi les femmes et une déesse née pour ensorceler les hommes.

Jeanne grandit sur les versants sud des Cévennes, libre et insouciant comme une pouliche sauvage. Selon les saisons et les rencontres, son angiome passait du rose au vermillon ou au carmin de sorte qu'il était possible de se rendre compte de ses émotions par la seule observation des battements et de la couleur de sa "couleuvre".

Quand la fillette connut ses premières aventures amoureuses, ses seins pointaient à peine. Plus tard, elle s'affirma comme une experte dans l'art de la séduction. Cette maestria atteignit son apogée le jour où, dans la paille d'un grenier, elle livra sa charnelle générosité à son jeune voisin, Àngel, un blondinet de haute taille et de prolifique virilité. Ce soir-là, la "couleuvre" prit une teinte cramoisie qu'elle n'avait jamais connue et qu'elle ne devait plus jamais afficher avec aucun autre homme. Malheureusement pour notre jeune nymphomane, le mâle de sa vie devait mourir quelques jours plus tard, abattu par les dragons de Louis XIV venus incendier le hameau sur les ordres du capitaine Villier.

- Ce meurtre sera lavé dans le sang ! se dit Jeanne.

Pour ce faire, elle décida de freiner ses pulsions et de se consacrer à la lutte contre les envahisseurs venus du Nord.

Un riche commerçant alésien s'enticha de sa grâce et de ses formes généreuses et la demanda en mariage. Bien qu'il y eût entre eux une forte différence d'âge, la jeune fille accepta sans que la "couleuvre" ne se mit à battre ni à changer de couleur.

- Et si nous ouvrons une auberge à Vézénobres, au bord de la route, pour servir les charretiers et les muletiers, dit-elle à son mari.

Ce dernier ne savait rien lui refuser :

*Alès, dans la rue d'Avéjan, commerces et commerçants*



- Une auberge et la lune, si tu me le demandes.
- Nous l'appellerons: "l'Ostau dal Àngel", affirma-t-elle sans consulter son époux.

Dans l'esprit de Jeanne, "la Maison de l'Ange" devait être la trappe dans laquelle tomberaient ses ennemis. Stratégiquement bien située, sur la route de Nîmes à Alès, elle devait être un passage obligé pour les dragons qui, en garnison dans la vieille cité romaine, devaient se rendre dans les Cévennes pour persécuter les Huguenots.

« On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre », se dit Jeanne. Pour que la soldatesque tombât dans le traquenard qu'elle aspirait à leur tendre, il lui fallait des filles afin que chaque lit de "la Maison de l'Ange" fût un bûcher de jouissances.

Le piège était tendu, il suffisait d'attendre les dragons assoiffés de vin et de sexe. Entre-temps, Jeanne serait la reine de cette cour de plaisir.

- Nous allons vendre du bonheur! Expliqua-t-elle à son époux qui s'offusquait quelque peu de la tournure que prenaient les événements.

- Du bonheur tu entends? N'est-ce pas formidable? Rénérissait-elle.

Parfois, quand elle examinait dans un miroir la tache de sa tèmpe, l'image du blondinet lui apparaissait sur le fond étamé de la glace, beau visage que venait aussitôt troubler le faciès disgracieux du capitaine Villier, celui-là même qui lui avait arraché son Cœur. Alors, tout son angiome entraînait en ébullition. Surpris, son mari lui demandait:

- À qui pensais-tu?

- Je pensais à toi, mentait-elle.

En ces temps de guerre, l'auberge était régulièrement fréquentée par les troupes des deux partis. Les camisards de Jean Cavalier qui passaient prendre des informations et les dragons du Comte de Broglie qui venaient se reposer de leurs trop souvent infructueuses recherches dans les châtaigneraies cévenoles. Jeanne avait le don de contenter les uns et les autres avec des mets et des mots consensuels auxquels venaient s'ajouter les haleines charnelles de ses courtisanes. Les dragons payaient bien avec des écus d'argent, suivant les ordres du Comte de Broglie qui essayait ainsi de gagner le peuple à sa cause.

Tout au long du printemps 1703, Jeanne se consacra à tisser la fine trame de sa vengeance avec un flegme imperturbable et une courtoisie dans les propos qui lui permettaient d'obtenir des renseignements sur les mouvements de troupes.

L'occasion se présenta au début du mois de juillet quand un jeune lieutenant des dragons lui annonça que le capitaine Villier quitterait Nîmes le mardi suivant avec la ferme intention de faire escale dans "la Maison de l'Ange", auberge sur laquelle il avait obtenu de chaleureuses références.

Le lundi, veille de la visite annoncée, Jeanne envoya son époux chercher du vin dans la vallée du Rhône, prétextant qu'avec la beuverie du lendemain, les tonneaux allaient se vider et qu'un bon commerce se devait d'être toujours bien achalandé.

Le mardi, en fin d'après-midi, le soleil encore haut fait briller les premiers casques empanachés des troupes royales qui apparaissent au bout de la longue ligne droite précédant le village. Les dragons arrivent volubiles et joyeux enveloppés dans un arc de triomphe de poussière.

Il fait chaud. En les apercevant au loin, la "couleuvrette" de Jeanne se cabre. Il y a tellement longtemps qu'elle attend ce jour. Trois cents soldats du roi se présentent devant l'auberge, saluent la patronne et envahissent la cour. On parque les chevaux et on les "arribé" <sup>(1)</sup> de foin et d'avoine. Les anciens racontèrent plus tard qu'à ce moment-là, vers le couchant, un long nuage couleur d'ébène passa devant le soleil et que l'ombre de la mort escalada les hautes murailles de la cour et, malgré la chaleur de juillet, fit frissonner les dragons.

- Faites-vous belles! a ordonné Jeanne à ses filles. Aujourd'hui est un grand jour de fête, ne regardez pas à la dépense!

Elle-même porte une très belle robe de soie noire qu'elle ne met que pour les grandes occasions. Le fin tissu se tend sous la pression des seins puis ondoie et se moire en cascasant vers les hanches.

Quand les soldats entrent dans la salle principale de l'auberge, une foule de jeunes femmes descend le large escalier. Leur regard de braise fait brûler de désir les yeux des hommes du capitaine Villier.

- Ce soir, je veux que tous mes tonneaux soient vides! lance Jeanne.

Il s'ensuit un hurra général. L'auberge bourdonne. On passe à table: pigeons aux lentilles et agneaux grillés. Deux musiciens apparaissent. Flûte et cabrette, bourrées et menuets effacent les dernières retenues, les dernières ombres et délient les langues et les mains.

*En Cévennes, les clients de l'auberge dansent*



Le sourire chaud, mais le cœur froid, Jeanne contemple ce spectacle dont elle a elle-même créé la mise en scène : introduction à la tragédie frisant la perfection, scénario bien façonné, plus vrai que tout ce qu'elle avait pu imaginer dans ses calculs les plus obsessionnels. Le sang va couler à flots, elle en est profondément persuadée.

- En haut, j'ai un lit pour toi, suggère-t-elle au capitaine Villier en même temps qu'elle se laisse tomber dans ses bras. Villier est aux anges. Ses lèvres se posent goulûment sur le décolleté de la robe de soie noire. Ébloui par les fruits défendus de l'éden cévenol, assourdi par le bourdonnement de la soldatesque qui se vautre sur les filles, il ne peut entendre l'armée huguenote qui arrive ventre à terre. Par dizaines, les camisards armés jusqu'aux dents, poignards, faucilles et pistolets, font irruption dans la salle, dans les chambres.

Surpris dans les bras des femmes ou dans ceux du vin, les dragons abandonnent leur gorge aux lames habiles. On tranche les carotides, le sang jaillit à flots et coule jusqu'aux caniveaux de la cour. C'est un carnage, une tuerie sans précédent. Quelque trois cents soldats du roi éliminés en quelques minutes.

Maintenant, le silence est revenu. Jeanne apparaît en haut de l'escalier, silhouette sombre sur mur blanc. La robe de soie noire, déchirée, laisse voir un de ses seins. Elle lève un bras au bout duquel, dans une main sangui-nolente les soldats huguenots peuvent voir un cœur encore chaud.

- Merci d'être venu ! Dit-elle à Cavalier tout en lui montrant son butin. Je viens d'encaisser une vieille dette.

- Il vaut son pesant d'or ! Répond le chef camisard. Excusez-nous pour le désordre, mais nous devons partir... Nous ne prendrons que la moitié des chevaux.

- Prenez-les tous, vous le méritez bien.

La même nuit, des troupes royales arrivèrent d'Alès et incendièrent l'auberge.

Quand, le lendemain vers midi l'époux arriva avec ses

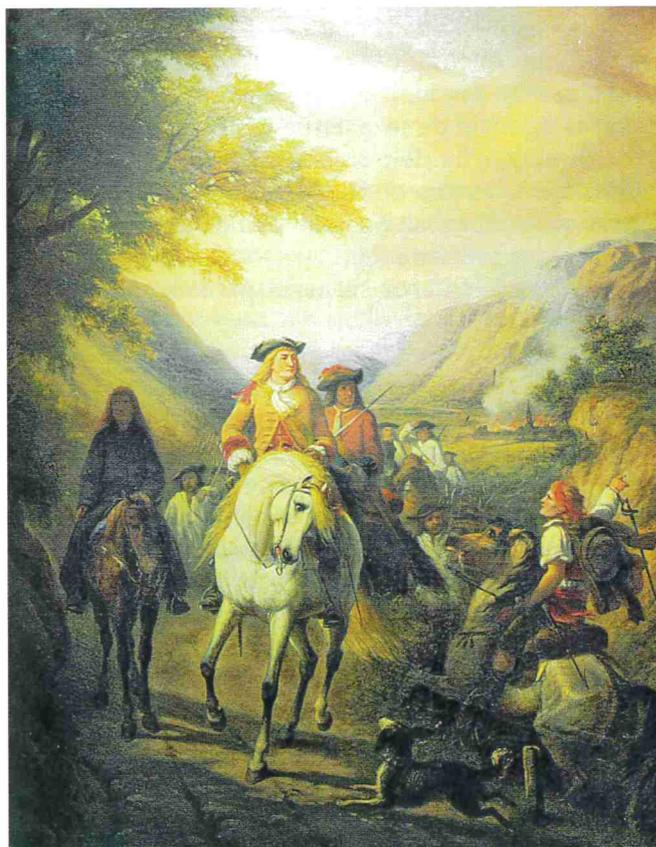
tonneaux pleins, Jeanne courut à sa rencontre pour lui éviter ce spectacle de désolation.

- Je savais qu'une bataille se préparait, lui dit-elle en l'embrassant. J'ai voulu te mettre à l'abri, mon chéri.

L'homme posa sur son épouse un regard tendre. Curieusement, c'était la première fois qu'il voyait battre la "couleuvrette".

1 - Verbe occitan francisé = Donner à manger au bétail.

Jean Cavalier, par Pierre-Antoine Labouchère, 1864.  
Tableau exposé au Musée du Désert.



**ABONNEZ-VOUS !**

**52 NUMÉROS =  
40 € TTC**

**AU LIEU DE 83 €**

<b>OFFRE SÉLECTIONNÉE</b>	Nom & Prénom :	
<input type="checkbox"/> 1 an - 52 numéros   40 € TTC	Adresse :	
<input type="checkbox"/> 6 mois - 26 numéros   30 € TTC	CP :	Ville :
<input type="checkbox"/> 1 an - Hors France   52 € TTC	Mail :	Tel :

• Abonnez-vous par courrier en renvoyant le bulletin ci-dessus accompagné du chèque correspondant à :

**CÉVENNES MAGAZINE - B.P. 90031 - 30101 ALÈS PPDC**

• Abonnez-vous par mail en renvoyant vos coordonnées à :

**cevennesmagazine@gmail.com** et en téléphonant au **04 66 56 69 56** pour régler par carte bancaire

• Abonnez-vous via le site : **cevennesmagazine.fr** - Rubrique **abonnement** - Paiement carte bancaire ou virement